

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2014

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD32

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 9

Supprimer l'alinéa 33.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une disposition redondante avec l'article 10, dont l'alinéa 2 prévoit que *"tout établissement d'un parc national est rattaché à l'agence française pour la biodiversité au sens de l'article L. 131-1."*